



Collectif de soutien des exilés du X<sup>ème</sup> arrondissement de Paris  
[exiles10@rezo.net](mailto:exiles10@rezo.net) [www.exiles10.org](http://www.exiles10.org)

## **COMMUNIQUE DE PRESSE SUR LA SITUATION DES MINEURS ISOLEES ETRANGERS DANS LE 10<sup>ème</sup>**

Paris le 14 avril 2009

Le Collectif de soutien des exilés du 10<sup>ème</sup> vient d'adresser à Madame Dominique Versini, défenseure des enfants une lettre ouverte sur la situation des mineurs isolés étrangers dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement à Paris.

Ces jeunes, principalement originaires d'Afghanistan, sont toujours plus nombreux à arriver à Paris. Le Collectif en avait rencontré 450 en 2006, 483 en 2007, 668 en 2008. Durant les trois premiers mois de cette année, il en a vu 223, soit une cinquantaine de plus que pour la même période en 2007 et 2008.

Ces jeunes ne viennent pas ici par plaisir, ni parce que les conditions d'accueil sont attirantes mais parce qu'ils fuient une situation qui, après de trente années de guerre, ne cesse de se dégrader de mois en mois.

Ces jeunes mineurs isolés doivent être d'abord considérés comme des mineurs en danger qui doivent être protégés et non comme des étrangers.

Pour le Collectif, la loi française sur la protection de l'enfance et la Convention internationale des droits de l'enfant doivent être appliquées. Et pourtant chaque jour cette loi et cette convention sont bafouées.

Devant les défaillances de l'Aide Sociale à l'Enfance des dispositifs dérogatoires au droit commun se multiplient, de plus en plus précaires. Ils ne semblent avoir pour but que de les décourager et de les renvoyer le plus rapidement possible sur les routes de l'exil.

Les jeunes hébergés dans les hôtels gérés par France Terre d'Asile ne sont pas « pris en charge ». Ils sont seulement « mis à l'abri », faute du suivi indispensable qui pourrait les convaincre de rester en France et de cesser de se mettre en danger. Ils sont livrés à eux-mêmes, non scolarisés, passant leur journée dans les rues faute d'un accueil de jour adapté, beaucoup allant même chercher leur repas dans les distributions caritatives. Lorsque certains finissent néanmoins par prendre la décision de rester, ils attendent trois mois voire plus avant d'être pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Découragés, certains reprennent la route.

Au lieu de mettre en place les moyens financiers et humains nécessaires à la prise en charge de ces jeunes, un nouveau dispositif encore plus précaire a été créé fin décembre. Une trentaine de jeunes mineurs, parfois de moins de 15 ans, sont mis pour la nuit dans un accueil de jour pour SDF. Ce dispositif est un nouveau cache-misère au rabais qui continue à ignorer l'obligation de protection de ces mineurs en danger en leur refusant un hébergement digne de ce nom ainsi que le droit à l'information et au suivi socio-éducatif.

Il est urgent de repenser l'accueil et la protection des mineurs isolés étrangers à Paris.

Il est nécessaire de redéfinir ce dispositif, dans le cadre du droit commun et de mettre fin à cette précarisation croissante.

Contact jean michel Centres c/o MRAP 43 Bd Magenta 75010 Paris